

3^{ème} compétition internationale du court métrage d'animation

Règlement

Art. 1. Définition

Le Festival International de Cinéma d'Animation de Meknès (FICAM®) se déroulera du Vendredi 15 au mercredi 20 avril 2010. Il est organisé par l'Institut Français de Meknès et Les Conserves de Meknès-Aïcha®. Il bénéficie du soutien du Centre Cinématographique Marocain, du Service Cinéma près l'Ambassade de France à Rabat.

Art. 2. Conditions

requis pour la compétition

- Genre accepté : court métrage d'animation
- Durée maximale : 30 min
- Origine : tous pays
- Support requis pour la présélection : DVD
- Support requis diffusion : DVD
- Date de production : postérieur au 1er janvier 2010

Art. 3. Inscription et sélection

Les réalisateurs doivent adresser leur dossier d'inscription comprenant :

- Une fiche d'inscription (téléchargeable sur notre site www.ficam.ma)
- Un CV
- Un DVD
- Deux photos du film en haute définition
- Une photo du réalisateur
- Les photos devront nous parvenir en couleur, 300 dpi (haute définition) par courriel à l'adresse électronique suivante : ficam@ifmeknes.ma
- Un film est considéré comme définitivement inscrit lorsque le Festival a reçu la fiche d'inscription correctement et intégralement complétée ainsi que le DVD. Chaque film doit avoir sa fiche d'inscription complétée, cependant un DVD peut contenir plusieurs films. Dans ce cas, les différents titres devront être lisiblement inscrits sur le DVD.
- Les films sont à envoyer avant le vendredi 11 février 2011, date limite, aucun envoi ne sera admis au delà de cette date.
- Le choix des films établi par un comité de sélection désigné par les organisateurs de FICAM®. Les décisions de ce comité sont sans appel.
- Les films étrangers doivent être soumis sous-titrés en français.

Art. 4. Format

- Pour la sélection des courts métrages, le format admis est uniquement le format DVD.
- Tout envoi doit être protégé de la manière la plus optimale afin d'éviter des dégradations lors de on transport.

Art. 5. Envoi et retour des films

- L'envoi des films est à la charge des participants. Ils doivent être envoyés par courrier recommandé.
- Les DVD ne sont pas retournés. Ils seront conservés à titre d'archives par FICAM®, sauf indication de votre part.
- FICAM® décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration du support lors de son transfert. Aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée en cas de perte ou détérioration du support.
- Une confirmation de réception sera adressée à l'expéditeur par courrier.

Art. 6. Projection et son

FICAM® s'engage à projeter les films dans les meilleures conditions techniques d'image et de son.

Art. 7. Remise des prix

Lors de la soirée de clôture de FICAM® le jury remettra les prix suivants :

- Le Grand Prix doté de 3000 Euros du court métrage d'animation FICAM® gagnant désigné par le jury
- La Mention spéciale du Jury
- Le prix du public désigné par les votes du public assistant aux projections. Ce vote se fera à l'aide du formulaire remis à la sortie des projections
- Le prix Génération FICAM®, décerné par un jury composé de jeunes âgés de 14 et 20 ans.

Art. 8. Invitation/ Accréditation

Les conditions de prise en charge des réalisateurs (participants) sont les suivantes :

L'hébergement et les frais de repas sont pris en charge par FICAM®, ainsi que l'accréditation donnant libre accès à tous les événements du Festival.

FICAM® ne prend pas en charge le voyage.

Art. 9. Assurance

Toute assurance concernant le transport du DVD est à la charge de l'ayant droit expéditeur.

Art. 10. Droit

- Les participants cèdent gracieusement au Festival, sans contrepartie d'aucune sorte, le droit de diffusion des films sélectionnés pour les projections publiques du Festival, les projections jury, les projections presse et la Soirée de Clôture.
- Sauf avis contraire, le Festival peut utiliser des extraits de films inscrits, dans le but de promouvoir le Festival auprès du grand public.
- Le Festival, dans le cadre de sa communication, peut utiliser tout document photographique ou autre lié aux films inscrits affiches, dépliants, documents de presse... Les documents sont libres de droit.

Art. 11. Litige

La participation au Festival implique l'adhésion au présent règlement. En cas de litige, les tribunaux de Meknès sont les seuls reconnus compétents.

Art. 12. Adresse et contact

Les films doivent être envoyés par courrier recommandé à l'adresse suivante:

Institut Français de Meknès
Rue Ferhat Hachad, B.P 337, 50 000 Meknès, Maroc

Tél: +212 5 35 51 65 00

Fax: +212 35 51 01 70

Informations et contacts :

Site web: www.ficam.ma

Courriel : ficam@ifmeknes.ma